

DMGD

Société de Commissariat aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Raphaël ALDIGIER
David NOBREGA
Stéphane VALANTIN
Eric PARISET
Vincent REY
Julien PAGES

N/Réf :

Objet :

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

(01.01.2025 au 31.12.2025)

VILLE AUVERGNE

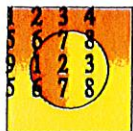
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

Siège Social : Armandon – 595 route des Moulins
43 230 SAINT-PREJET ARMANDON

SIREN : 450 434 402 – COPE APE : 94.99Z
SIRET : 377 796 099 00019
IDENTIFICATION ASSOCIATION : W431000341

SARL D.M.G.D – société de commissariat aux comptes

Siège Social : 1 Avenue d'Aiguilhe – 43000 LE PUY-EN-VELAY – Tél : 04.71.05.69.45
Etablissement Secondaire : 89 Avenue Joseph Claussat – 63400 CHAMALIERES
SARL au capital de 8 000 euros – RCS LE PUY-EN-VELAY 424 879 161 – APE 6920 Z
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM



D M G D

Société de Commissariat aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Raphaël ALDIGIER
David NOBREGA
Stéphane VALANTIN
Eric PARISET
Vincent REY
Julien PAGES

N/Réf :

Objet :

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

VILLE AUVERGNE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

Siège Social : Armandon - 595 route des Moulins
43 230 SAINT-PREJET ARMANDON

SIREN : 450 434 402 – COPE APE : 94.99Z
SIRET : 450 434 402 00019

EXERCICE SOCIAL : du 01.01.2025 au 31.12.2025

SARL D.M.G.D – société de commissariat aux comptes

Siège Social : 1 Avenue d'Aiguilhe – 43000 LE PUY-EN-VELAY – Tél : 04.71.05.69.45
Etablissement Secondaire : 89 Avenue Joseph Claussat – 63400 CHAMALIERES
SARL au capital de 8 000 euros – RCS LE PUY-EN-VELAY 424 879 161 – APE 6920 Z
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **VILLE AUVERGNE** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe aux comptes annuels :

- « Changement de réglementation comptables » indiquant l'application pour la première année du règlement comptable ANC 2022-06 ;
- « Changement de méthode à l'initiative de l'entité » indiquant l'application pour la première année de la comptabilisation de la provision pour fin de carrière (IFC).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatif à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 02/10/2026

Pour la SARL D.M.G.D
Commissaire aux Comptes



Raphaël ALDIGIER
Co-gérant

ANNEXE : « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan actif

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 800	4 800		133
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 308		1 308	
Constructions	56 861	2 757	54 104	44 204
Installations techniques, matériels et outillage industriels	33 979	24 534	9 444	224
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	96 947	32 091	64 857	44 561
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES (1)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	305 078	38 176	266 902	296 642
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	6 073		6 073	15 175
Charges constatées d'avance	1 486		1 486	96
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	5 895		5 895	3 679
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	318 533	38 176	280 357	315 592
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	415 480	70 267	345 213	360 153
(1) Dont créances à moins d'un an			274 461	257 210

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	21 198	65 503
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	21 198	65 503
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	10 371	
Excédent ou déficit de l'exercice	98 886	10 371
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	130 455	75 874
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	130 455	75 874
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	42 766	
TOTAL PROVISIONS (III)	42 766	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 911	60 850
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 777	36 481
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	92 832	97 290
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 473	89 660
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	171 992	284 280
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	345 213	360 153
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	171 992	217 104

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Compte de résultat

D. M. G. D.
 Commissariat aux comptes
 SARL au capital de 8.000 €
 1, avenue d'Aiguilhe
 43000 LE PUY-EN-VELAY
 SIRET : 424 879 161 00018

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 527	4 806
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	192 928	236 469
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	640 022	748 209
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 000	
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 343	24 319
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	75 182	42
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	918 002	1 013 846
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	216 964	350 148
Aides financières	-130	
Impôts, taxes, et versements assimilés	12 526	14 577
Salaires	432 285	514 527
Cotisations sociales	109 502	117 612
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 467	3 342
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	1 285	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	17 784	92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	817 683	1 000 298
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	100 319	13 548
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	511	288
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	511	288
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 944	338
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 944	338
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 433	-50
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	98 886	13 498
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		3 128
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-3 128
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	918 513	1 014 135
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	819 627	1 003 764
EXCÉDENT OU DÉFICIT	98 886	10 371
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	4 820	
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4 820	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	4 820	
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4 820	0

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Annexe

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association a pour objet de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation populaire et à l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire d'intervention limité à une heure de son siège.

Elle exerce principalement des activités d'accueil collectif de mineurs, notamment par la gestion de centres de loisirs, l'organisation de séjours, d'activités éducatives, culturelles et de projets à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Les alsh géré par l'association:

- Paulhaguet
- Siaugues-sainte-Marie
- Saugues
- Loudes
- Saint-paulien
- Bains/Solignac
- Vals-près-le-puy

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

L'association intervient également en lien avec les familles, les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et associatifs du territoire afin de proposer des actions répondant aux besoins sociaux, éducatifs et culturels locaux.

Les moyens mis en œuvre reposent particulièrement sur une équipe salariée, des intervenants extérieurs, des bénévoles, des locaux mis à disposition ou utilisés pour les activités, ainsi que sur des financements issus des participations des familles, des cotisations, des prestations de service, des conventions, appels d'offres et subventions publiques.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'association sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié notamment par le règlement ANC n° 2023-03, et aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Cette première application est effectuée de manière prospective, conformément à l'article 27 dudit règlement.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

D. M. G. D.
 Commissariat aux comptes
 SARL au capital de 8.000 €
 1, avenue d'Aiguilhe
 43000 LE PUY-EN-VELAY
 SIRET : 424 879 161 00018

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- augmentation annuelle des salaires 1.19%
- table de turn over très faible
- taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds 3.45 % (inflation comprise).
- Le taux de charges sociales patronales 38.14 %
- convention collective ECLAT
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2022-2024 - données prov..
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

À la clôture de l'exercice, la provision s'élève à 44 305€.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en oeuvre de manière prospective.

Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

À compter de cet exercice, l'association comptabilise ses engagements au titre des indemnités de fin de carrière (IFC), auparavant uniquement mentionnés dans l'annexe, sous forme d'une provision au compte 153 « Provisions pour pensions et obligations similaires ». Ce changement de méthode comptable permet de traduire ces engagements au passif du bilan et d'améliorer l'information financière.

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	4 800			4 800
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains		1 308		1 308
Constructions	45 000	13 169	1 308	56 861
Installations techniques, matériel et outillage		2 520		2 520
Autres immobilisations corporelles	26 489	8 300	3 330	31 459
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	76 289	25 296	4 638	96 947

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences	3	3	4 667	133		4 800
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	01/01/2000	01/01/2000	796	1 984	23	2 757
Installations techniques, matériel et outillage	3	3		583		583
Autres immobilisations corporelles	5	5	26 265	1 016	3 330	23 951
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			31 728	3 716	3 353	32 091

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations			D. M. G. D. Commissariat aux comptes SARL au capital de 8.000 € 1, avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY-EN-VELAY SIRET : 424 879 161 00018	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	14 425	38 176	14 425	38 176
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	14 425	38 176	14 425	38 176

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux	38 176		38 176	
Autres créances clients	266 902	266 902		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	238	238		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	3 808	3 808		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	2 027	2 027		
Charges constatées d'avance	1 486	1 486		
TOTAL	312 638	274 461	38 176	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	1 486	
TOTAL	1 486	

Précisions sur certains postes d'actif

Les créances clients familles sont comptabilisées en créances douteuses après décision du conseil d'administration.

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	55 503		10 000	44 305	21 198
Fonds propres avec droit de reprise	10 000			10 000	
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	10 371		98 886		109 257
TOTAL	75 874		108 886	54 305	130 455
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	75 874		108 886	54 305	130 455

D. M. G. D.
 Commissariat aux comptes
 SARL au capital de 8.000 €
 1, avenue d'Aiguilhe
 43000 LE PUY-EN-VELAY
 SIRET : 424 879 161 00018

-Le fonds propres avec droit de reprise de 10 000€ au 01/01/2025 a été reclassé au fonds propre sans droit de reprise car n'ayant plus sa justification

- Suite au changement de méthode appliqué au 01/01/2025, la provision IFC calculée au 31/12/2024 a été comptabilisée via le fonds propre sans droit de reprise
- le résultat de 2024 n'a pas été affecté car non encore approuvé par l'assemblée générale

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	44 305			1 539	42 766
TOTAL	44 305			1 539	42 766

Les 44 305€ sont les calculs de la provision au 01/01/2025

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	38 911	38 911		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 777	31 777		
Personnel et comptes rattachés	31 886	31 886		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	53 088	53 088		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 857	7 857		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 473	8 473		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	171 992	171 992		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Chiffre d'affaires	503 356		503 356
TOTAL	503 356		503 356

Cotisations

Les statuts de l'association prévoient une cotisation obligatoire pour les usagers bénéficiant des services proposés par l'association. Cette cotisation est due lors de l'inscription ou de l'accès aux services. Elle est comptabilisée en produit à la facturation.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics				317 407	3 402	320 809
Subventions d'exploitation			316 570	2 642		319 212
Subventions d'investissement					1 000	1 000
TOTAL			316 570	320 049	4 402	641 021

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	7 539	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	23 734	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	9 033	
État - Charges à payer	3 876	
TOTAL	44 182	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 540	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 540	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées pour l'organisation du festival Plume au montant du SMIC horaire brut chargé

Mise à disposition gratuite des biens

Les locaux du siège ainsi que les fluides et l'électricité sont mises à disposition gracieusement par Mr et Mme Lacroix-gilles

D. M. G. D.
 Commissariat aux comptes
 SARL au capital de 8.000 €
 1, avenue d'Aiguilhe
 43000 LE PUY-EN-VELAY
 SIRET : 424 879 161 00018

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association (président, trésorier et secrétaire) ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, agents de maîtrise	18
Cadre	1
TOTAL	19

D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018